

PROCES VERBAL DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Mercredi 8 janvier 2025
A 19 h 00

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois de janvier, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le trente et un décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REMY Josette, Maire de Challes-Les-Eaux. Vingt-trois conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents : 22

ARSAC Thierry, BERLAND Mary, BILLARD Bernard, CICERO Gilles, DELACHAT Françoise, ESTEVE Patrick, FRANCONY Christophe, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCÉ Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette.

Pouvoir : 1

PLAISANCE Solange donne pouvoir à LOPEZ Marie-Christine

Votants : 23

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 décembre 2024. Madame Françoise DELACHAT est désignée comme secrétaire de séance.

Solidarité (Marie-Christine LOPEZ)

202501 Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Challes-les-Eaux tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Challes-les-Eaux contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 3 000 €
- A la Croix rouge française (98 rue Didot – 75694 PARIS Cedex 14)

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve ce soutien à la population de Mayotte, d'un montant de 3 000€ à verser à la Croix rouge française,
- Habilité Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Foncier (Josette REMY)

202502 Acquisitions foncières régularisations de voirie

Madame le maire informe le Conseil municipal de sa volonté de poursuivre les régularisations foncières sur la ville.

Lors d'un bornage, il a été établi que le chemin des Baraques empiétait sur des propriétés privées. Afin de régulariser cette emprise, il est proposé la cession à la commune d'une surface de 8 m² dédiée au chemin des baraques

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU
Chemin des Baraques	M 372	8 m ²	UD
TOTAL SURFACE		8 m²	

Pour permettre les travaux d'améliorations des rues E PERNET et Jean JAURES, il est proposé de régulariser l'emprise des rues par l'acquisition des parcelles suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU
27 rue Ernest PERNET	D 685	67 m ²	UGi
107 rue Ernest PERNET	D 687	27 m ²	UGi
TOTAL SURFACE		94 m²	

Pour permettre l'incorporation de la rue des allobroges au domaine public, il convient de régulariser les fonciers disponibles à la cession

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement POS/PLU
Pré carré	D 198	112 m ²	UG1
TOTAL SURFACE		112 m²	

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve l'acquisition par la commune des parcelles M 372 ; D 198 ; D 685 et 687 pour un total de 214 m² pour un montant de 1€ /parcelle qui compte tenu de la modicité de la somme ne sera pas versé,
- Autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Personnel (Jean-Michel VERTHUY)

202503 Avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu

Monsieur Jean-Michel VERTHUY, conseiller délégué aux RH, rappelle que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, lequel précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Depuis le 1er juin 2023, toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts, doit désigner un référent déontologue élu par délibération.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent, mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le Centre de gestion de la Savoie a par conséquent désigné en qualité de référent déontologue élu celui du Cdg69.

La commune a adhéré à cette mission de référent déontologue élu par convention signée le 19 juin 2023.

Compte tenu de l'adhésion massive des collectivités et établissements publics à ce service qui a permis de couvrir les frais de gestion, le conseil d'administration du Cdg73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Seul subsiste le coût du dossier facturé au Cdg73 par le Cdg69 en cas de saisine d'un élu, soit 96 euros par consultation.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue élu, actant la suppression de la participation forfaitaire annuelle.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

VU le code général de la fonction publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

VU la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu signée avec le Cdg73,

VU le projet d'avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu,

APPROUVE l'avenant susvisé,

AUTORISE Madame le Maire à signer, avec le Cdg73, cet avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu.

Marie-Christine LOPEZ informe le Conseil municipal que suite au COPIL du 24 septembre 2024, un changement concernant les modalités de prêt des documents est à prévoir.

En effet, dans l'optique d'harmoniser les pratiques au niveau du réseau le Bouquet des bibliothèques, à partir de janvier 2025 :

- *Passage de la durée de prêt à 28 jours (au lieu de 3 semaines)*
- *Suppression de la limitation de prêt de DVD à 4 DVD par carte : à partir de janvier les usagers pourront emprunter 20 documents par carte tous supports confondus (livres, revues, DVD, CD)*
- *Le nombre de réservations maximales par adhérent reste inchangé pour la médiathèque de Challes-les-Eaux (4 réservations)*

Culture (Marie-Christine LOPEZ)

202504 Bibliothèque municipale – Approbation d'une convention de projets trisannuelle avec la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB)

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la commune de Challes-les-Eaux bénéficie pour la période 2023-2027 des services offerts par la Direction de la lecture publique du CSMB (formation, conseil, ressources numériques, prêt de documents, action culturelle, etc.) par signature de la convention-socle en date du 8 février 2023.

Afin de bénéficier également d'un soutien financier pour les projets en lien avec le développement de la bibliothèque, la collectivité doit respecter le règlement des aides de la Direction de la lecture publique du CSMB et signer une convention de projets en sus de la convention-socle. Ce document décrit les projets envisagés pour les trois années à venir et constitue une feuille de route du développement de la bibliothèque à moyen terme.

Ainsi, il est proposé de renforcer le partenariat avec le CSMB au travers d'une convention de projets qui permet à la commune de déposer des dossiers de demande de subvention, selon ses besoins, dans les domaines de l'aménagement, du développement des collections, du développement du numérique, de l'informatisation, de l'action culturelle et/ou de l'aide à l'emploi qualifié.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- APPROUVE les termes de la convention de projets ci-annexée, valable pour trois ans à compter de la date de signature par le Président du CSMB.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant
- AUTORISE Madame le Maire à déposer toute demande de subvention en lien avec le développement de la bibliothèque et à signer tous documents y afférant.

Information au Conseil municipal (Josette REMY)

202505 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Service	Nom entreprise	Ville	Objet du marché	Montant € HT	TTC	Date
ECOLES	ASCD	73000 CHAMBERY	Classe de découvertes du 19 au 23 mai 2025 Classe #16		1 209,60 €	28/11/2024
ST	THERY ASSAINISSEMENT	38400 SAINT MARTIN D'HERES	Tentative de débouchage d'un collecteur 1200	1 450,00 €	1 595,00 €	28/11/2024
ST	CEDEO	73490 LA RAVOIRE	Robinet flotteur et siphon de lavabo	271,74 €	326,09 €	02/12/2024
ST	MJ BAT'73	73490 LA RAVOIRE	Travaux Sinistre Espace Bellevarde	2 380,00 €	2 856,00 €	02/12/2024
ST	MJ BAT'73	73490 LA RAVOIRE	Recherche de fuites Crèche	1 250,00 €	1 500,00 €	02/12/2024
ST	VISION CARRELAGE	38530 CHAPAREILLAN	Carrelage Vestiaire football	2 019,00 €	2 422,80 €	02/12/2024
ST	SAMSE	73000 BASSENS	Divers matériaux	1 333,46 €	1 600,15 €	02/12/2024
COMMUNICATION	IMPRIMERIE CHALLESIENNE	73190 CHALLES LES EAUX	Brochures Bilan mi-mandat	1 215,00 €	1 458,00 €	28/11/2024
COMMUNICATION	LUMIPLAN VILLE	44800 SAINT HERBLAIN	Contrat de licence Application CITYONE	1 680,00 €	2 016,00 €	29/11/2024

COMMUNICATION	FILIP'	73000 JACOB BELLECOMBETTE	Distribution Brochures Bilan mi-mandat		625,00 €	02/12/2024
MAIRIE	LYRECO	59318 VALENCIENNES	Fournitures administratives	165,99 €	199,19 €	03/12/2024
CRECHE	BOUCHERIE DU MONT ST MICHEL	73190 CHALLES LES EAUX	Repas pour le 23 12 2024	172,51 €	181,99 €	04/12/2024
ST	M2TP	73190 CHALLES LES EAUX	Barrières avenue Charles Pillet	2 315,00 €	2 778,00 €	04/12/2024
ST	M2TP	73190 CHALLES LES EAUX	Enrobé chemin de Comellon	1 200,00 €	1 440,00 €	04/12/2024
ST	VUILLERMET	73000 BASSENS	Printemps 2025	2 260,80 €	2 489,40 €	04/12/2024
ST	AGIS SECURITE	73000 CHAMBERY	Installation système d'alarme CT	3 808,45 €	4 570,14 €	09/12/2024
CINEMA	THE BOXOFFICE COMPANY	92532 LEVALLOIS PERRET	Licence site internet 2025	560,00 €	672,00 €	12/12/2024
MAIRIE	MOSAIC	73330 BELMONT TRAMONET	Contrat assistance système réseau 2025 Mairie ST PM ...	6 945,77 €	8 334,92 €	12/12/2024
MAIRIE	MOSAIC	73330 BELMONT TRAMONET	Contrat assistance système réseau 2025 Ecole primaire	1 152,05 €	1 382,46 €	12/12/2024
ST	HESTIA	73190 CHALLES LES EAUX	Remplacement alarme incendie ST	2 623,00 €	3 147,60 €	13/12/2024
RPE	FERJANI RIDHA	38490 AOSTE	Analyse de la pratique professionnelle		279,50 €	13/12/2024
ST	VINCI	38434 ECHIROLLES	Remplacement du bloc gaz de la chaudière black puf CTM	493,88 €	592,66 €	16/12/2024
ST	VINCI	38434 ECHIROLLES	Remplacement du boitier de contrôle sur la chaudière Ecole Elémentaire	367,77 €	441,32 €	16/12/2024
ST	VINCI	38434 ECHIROLLES	Remplacement du boitier de contrôle sur la chaudière Mairie	463,65 €	556,37 €	16/12/2024
ST	SCITA	73230 SAINT ALBAN LEYSSE	Travaux CTM	7 088,00 €	8 505,60 €	16/12/2024
ENTRETIEN	SNAL	73100 GRESY SUR AIX	Produits d'entretien et consommables	1 730,30 €	2 076,36 €	16/12/2024

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Prend acte du compte rendu des actes pris en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Finances (Josette REMY) 202506 Débat d'orientations budgétaires 2025

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Ce rapport donne lieu à un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 annexé ;
- Approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 ci-annexé.

Josette REMY présente aux élus le débat d'orientation budgétaire.

Investir et répondre aux engagements sans augmenter les impôts, sans recourir à l'emprunt et maintenir une situation budgétaire saine.

Le compte administratif a été arrêté au 6 décembre dernier.

Vincent MOREAU relaye une question des parents d'élèves sur la pérennité du poste de l'éducateur sportif pour la fin de l'année 2025.

Josette REMY précise que pour le moment la date de départ à la retraite du titulaire de ce poste n'est pas arrêtée à ce jour. Le poste sera reconduit dans le budget 2025 pour l'année entière.

Jean-Michel VERTHUY c'est une bonne chose de se donner les moyens de mener à bien des projets d'investissement et dans le contexte compliqué de la prochaine loi de finances c'est bien d'avoir une stabilité dans les projets 2025.

Jean-Yves JACQUIER nous tenons à préserver notre statut ; notre différence et notre attractivité touristique. Nous avons dû faire face à des situations que nous ne voulions pas gérer mais nous n'avons pas abandonné les projets. L'agglomération et nos partenaires locaux nous reconnaissent comme une commune touristique et de bien-être.

Josette REMY nous veillons à ce que le secteur des Thermes soit verrouillé pour éviter tout débordement dans ce secteur. Ils ont une démarche intellectuelle de dire qu'ils ne sont pas d'accord sur le classement.

Jean-Yves JACQUIER c'est un projet complexe. Mme la députée a précisé que cette situation est complexe et qu'il n'y a pas de solution miracle.

Jean-Yves JACQUIER nous avons toujours une conjoncture que nous ne maîtrisons pas.

Vincent MOREAU notre fiscalité est -elle substantielle ou pas avec les nouveaux habitants ?

Josette REMY tous ceux qui sont en location ne payent pas de TF. Les logements sociaux sont exonérés de TF. De plus nous perdons des habitants cette année 5 847 habitants au 1^{er} janvier 2025.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.

Fait à Challes-les-Eaux, le 8 janvier 2025

Madame le Maire,
Josette REMY

Le Secrétaire de séance,
Françoise DELACHAT



202501	8 janvier 2025	Solidarité avec la population de Mayotte
202502	8 janvier 2025	Acquisitions foncières régularisations de voirie
202503	8 janvier 2025	Avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu
202504	8 janvier 2025	Bibliothèque municipale – Approbation d'une convention de projets trisannuelle avec la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB)
202505	8 janvier 2025	Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales
202506	8 janvier 2025	Débat d'orientations budgétaires 2025

Rapport d'orientations budgétaires 2025

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations du budget. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont soumis à cette même exigence. Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

L'article D 2312-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) détermine le contenu exhaustif de ce rapport :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

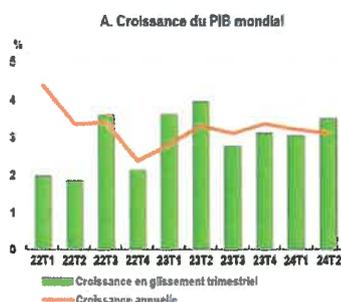
3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice du projet de budget.

I - Le contexte économique et financier en 2024 et 2025

La situation économique

Après une progression de 3,1% en 2023, ainsi que le montrent le graphique et le tableau ci-dessous, la croissance de l'activité mondiale devrait, en effet, pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), s'accroître de 3,2% en 2023 et en 2024 (mêmes prévisions pour le Fonds Monétaire International (FMI)), dans un contexte marqué par une moindre inflation, des conditions financières restrictives et une incertitude liée aux conflits en Ukraine et au Moyen-Orient. La désinflation devrait se poursuivre en 2025 et l'activité bénéficier d'un assouplissement des politiques monétaires¹.



Source : OCDE, « L'économie mondiale à un tournant », Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2e64c13-8>, page 8

« La croissance du PIB mondial est calculée à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux à parité de pouvoir d'achat. La croissance en glissement trimestriel est exprimée en taux annuelisé ».

La croissance du PIB aux Etats-Unis, est estimée à 2,6% en 2024 (après 2,5% en 2023 ; 2,8% pour le FMI), favorisée par la consommation privée et la baisse de l'inflation. Elle n'atteindrait que 1,6% en 2025 (2,2% pour le FMI). Le Royaume-Uni afficherait, quant à lui, une croissance de 1,1% en 2024 et de 1,2% en 2025 (1,1% et 1,5% pour le FMI), après à 0,1% en 2023².

Au sein de la zone euro, la croissance économique serait limitée à 0,7% en 2024 (pour 0,5% en 2023 ; 0,8% pour le FMI en 2024) et mais pourrait atteindre 1,3% en 2025 (1,2% pour le FMI), à la faveur, notamment de la bonne tenue de l'activité économique espagnole, celle-ci devant croître de 2,8% en 2024 (après 2,5% en 2023) et de 2,2% en 2025. La croissance italienne serait de 0,8% en 2024 et de 1,1 % en 2025 (0,7% et 0,8% pour le FMI), tandis que l'Allemagne, dont le PIB s'était contracté de 0,1% en 2023, verrait son taux de croissance atteindre 0,1% en 2024 puis 1,0% en 2025 (0,0% et 0,8% pour le FMI)³.

La Chine, qui présentait un taux de croissance du PIB de 5,2% en 2023, connaîtrait une diminution de son activité, avec un taux de 4,9% en 2024, toutefois soutenu par les dépenses publiques locales, et de 4,5% en 2025 (4,8% et 4,5% pour le FMI), en raison notamment du faible dynamisme de la consommation. La croissance économique en Inde, bien qu'en diminution par rapport à 2023 (8,2%), atteindrait 6,7% à 6,8% en 2024 et 2025 (7,0% et 6,5% pour le FMI), à la faveur de la progression de la demande intérieure⁴.

Le commerce mondial, dont le redressement s'est engagé en 2023, resterait orienté favorablement en 2024, en raison, notamment, de l'augmentation des importations américaines et du dynamisme des échanges dans les pays émergents⁵.

L'OCDE observe également, un recul de l'inflation dans une grande partie des pays, en particulier dans les domaines de l'alimentaire, de l'énergie et des biens. Le cours du pétrole est, en outre, en baisse depuis le printemps dernier, en raison, principalement, d'une prévision d'offre excédentaire en 2025 et d'une demande moins marquée de la Chine⁶.

Les marchés financiers

De nombreux pays, et en particulier les Etats-Unis et la zone euro, présentant des niveaux d'inflation conformes aux cibles arrêtées, les Banques Centrales se sont, en conséquence, engagées dans un mouvement de baisse de leurs taux directeurs⁷.

La Réserve fédérale américaine a, ainsi, décidé, le 18 septembre dernier d'abaisser de 50 points de base ses taux directeurs, taux qu'elle n'avait pas réduits depuis mars 2020 et qu'elle avait même fixés à leur plus haut niveau depuis 2001. Une telle décision a été motivée par le recul de l'inflation et le faible dynamisme du marché du travail aux Etats-Unis⁸. Bien que le nombre de créations d'emplois annoncé début octobre s'est révélé plus important que prévu, la Réserve fédérale devrait poursuivre le mouvement de baisse des taux ainsi engagé et baisser de nouveau ses taux de 25 points de base au début du mois de novembre⁹.

Ainsi que le montre le graphique ci-dessous, la Banque centrale européenne, pour sa part, a initié ce cycle le 6 juin dernier, en abaissant ses taux directeurs de 25 points de base, après une phase historique de resserrement monétaire¹⁰. Confiante sur le repli de l'inflation et consciente d'une activité économique ralentie au sein de la zone euro, elle a procédé à une nouvelle réduction le 12 septembre, à hauteur de 25 points de base en ce qui concerne le taux de dépôts et de 60 points de base en ce qui concerne les taux de facilité de refinancement et de facilité de prêt marginal¹¹. Une troisième baisse des taux directeurs, de 25 points de base, a été décidée le 17 octobre, ramenant le taux de dépôt à 3,25%, celui de la facilité de refinancement à 3,4% et celui de la facilité de prêt marginal à 3,65%. Ce nouvel abaissement des taux directeurs, qui devrait être suivi de nouvelles diminutions dans les prochains mois, s'explique par le recul marqué de l'inflation en septembre et le faible dynamisme de l'activité économique au sein de la zone euro¹².

Le taux de dépôt de la BCE et l'inflation en zone euro

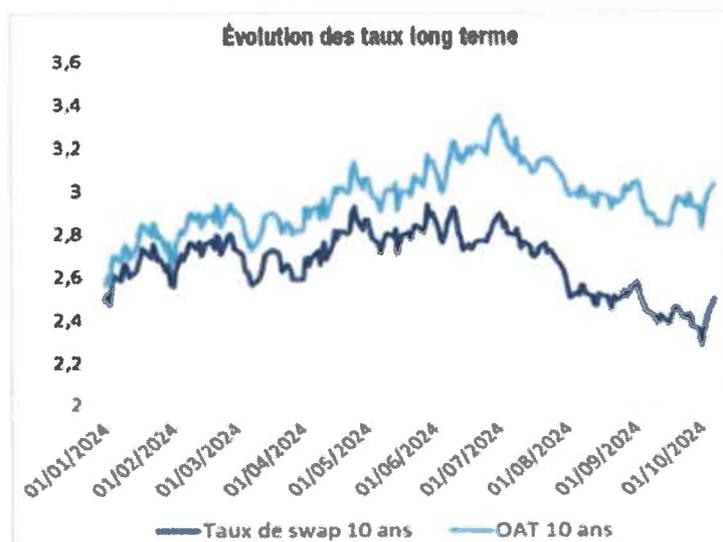


SOURCE : BLOOMBERG



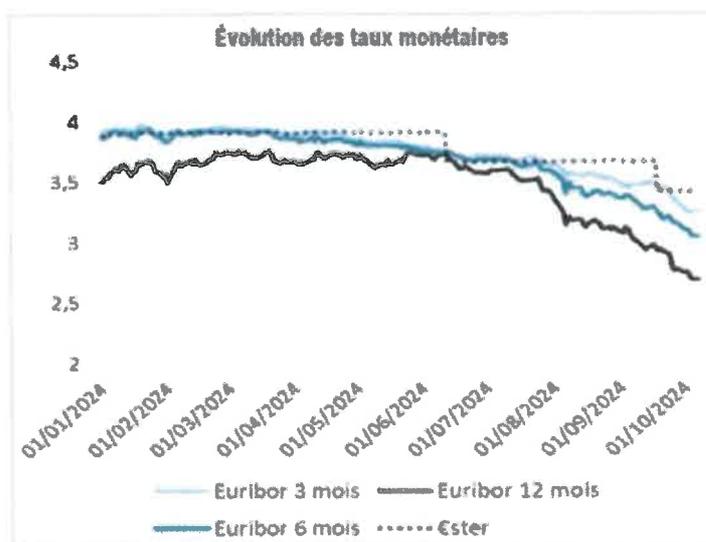
Quant à la Banque d'Angleterre, elle a baissé ses taux directeurs en août dernier et devrait poursuivre le mouvement ainsi initié au cours des prochains mois, à la faveur du repli de l'inflation (particulièrement significatif en septembre)¹³.

Les taux d'intérêts devraient, en conséquence, poursuivre le mouvement de diminution engagé depuis l'été dernier, ainsi que le mettent en évidence les graphiques ci-dessous.



Source : Bloomberg, FCL, Gérer la Cité

Source : Elisabeth Paul, « Tourant monétaire et détente des taux : une nouvelle phase pour les marchés ? », La lettre du financier territorial, n°402, Octobre 2024.



Source : Bloomberg, FCL, Gérer la Cité

Source : Elisabeth Paul, « Tourant monétaire et détente des taux : une nouvelle phase pour les marchés ? », La lettre du financier territorial, n°402, Octobre 2024.

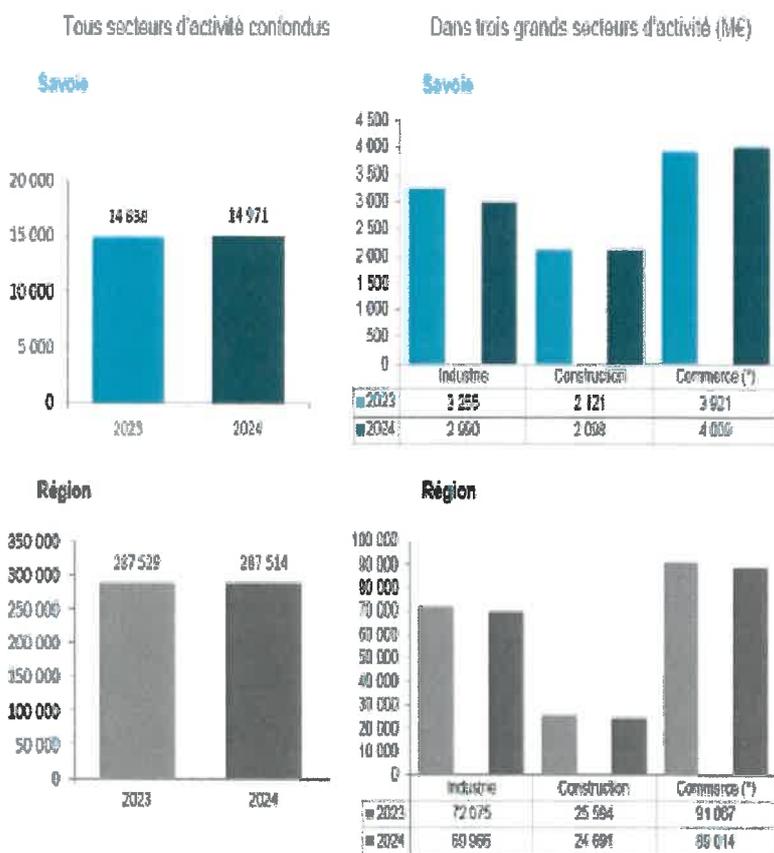
La situation économique en Savoie

En Savoie, le premier semestre 2024 a été marqué par une très légère progression de l'activité. Le chiffre d'affaires des entreprises s'est ainsi accru de 0,9% par rapport au premier semestre de 2023 (contre une stabilité au plan régional), du fait d'une diminution observée, en particulier, dans l'industrie manufacturière (-8,1%) et la construction (-1,1%). Une augmentation a, toutefois, été observée dans le secteur du commerce et de la réparation automobile, à hauteur de 2,2%²⁹.

1.1 Chiffres d'affaires des entreprises (MC)

Source : DGFiP - Cumul du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Champ : entreprises privées dont le siège est dans la Savoie pour les données départementales et en Auvergne-Rhône-Alpes pour les données régionales.



(*) Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)

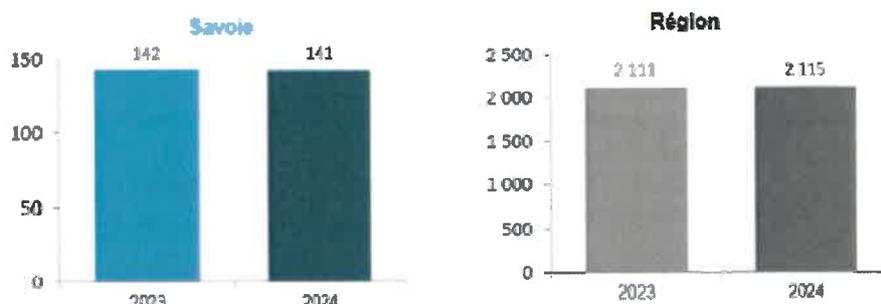
Source : Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, « Note conjoncturelle – 2^{ème} trimestre 2024 – Département de la Savoie », <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>.

L'investissement des entreprises a, quant à lui, diminué de 0,7% (+ 0,2% au plan régional)³².

1.2 Investissements des entreprises (M€)

Source : DGFIP - Cumul du 1er janvier au 30 juin 2024

Champ : entreprises privées dont le siège est dans la Savoie pour les données départementales et en Auvergne-Rhône-Alpes pour les données régionales.



Source : Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, « Note conjoncturelle – 2^{ème} trimestre 2024 – Département de la Savoie », <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>.

Le nombre de créations d'entreprises était par contre en augmentation de 8,3% sur un an au 2^{ème} trimestre 2024 (+ 12,3% au plan régional)³³.

1.7 Créations d'entreprises

Source : INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Données brutes - 2^{ème} trimestre 2024

	Savoie		Région	
	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle
Nombre de créations d'entreprises	1 817	8,3%	31 533	12,3%
Dont micro-entreprises	1 185	13,8%	20 641	14,2%

Source : Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, « Note conjoncturelle – 2^{ème} trimestre 2024 – Département de la Savoie », <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>.

S'agissant du logement et de l'immobilier, sur un an, de juillet 2023 à fin juin 2024, le nombre d'autorisations de construire de logements neufs a diminué de 17,8% (-21,1% à l'échelon régional). Par contre, le nombre d'autorisations de construire de locaux neufs a augmenté de 5,4% (-9,5% au niveau régional). Le nombre des mises en chantier de logements neufs a diminué de 13,4% (-23,1% au plan régional) tandis que celui des mises en chantier de locaux neufs a augmenté de 5,3% (-5,7% à l'échelle régionale)³⁴.

1.6 Immobilier

Source : SDES-DREAL-Sit@dwt

Dernières données disponibles : 2^{ème} trimestre 2024

	Savoie		Région	
	Nombre (sur une année glissante)	Evolution annuelle (*)	Nombre (sur une année glissante)	Evolution annuelle (*)
Logements neufs (en nombre de logements)				
Autorisations de construire	4 500	-17,8%	44 750	-21,1%
Mises en chantier	3 370	-13,4%	36 650	-23,1%
Locaux neufs (en milliers de m²)				
Autorisations de construire	334	5,4%	4 691	-9,5%
Mises en chantier	138	5,3%	2 697	-5,7%

(*) % entre dernière année glissante et même période de l'année précédente.

Source : Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, « Note conjoncturelle – 2^{ème} trimestre 2024 – Département de la Savoie », <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>.

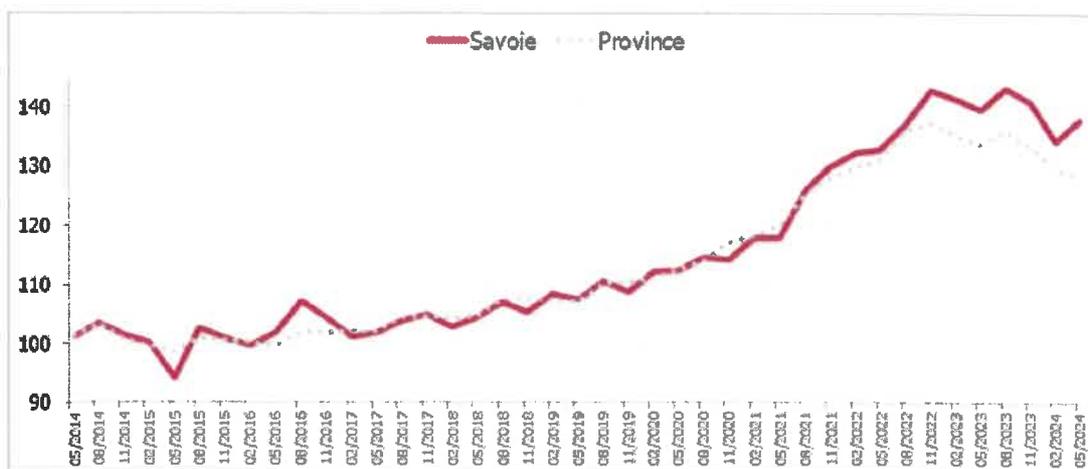
Il ressort, par ailleurs, des statistiques immobilières publiées par la Chambre interdépartementale des notaires de Savoie et de Haute-Savoie en septembre 2024 que, entre juillet 2023 et juin 2024, les prix au m² médians des appartements neufs a progressé de 9,2% à l'échelle de l'ensemble du territoire (augmentation de plus de 16% sur le secteur Albertville-Ugine-Grésy) et de 18,2% en ce qui concerne les maisons neuves. Le prix de vente médian des terrains à bâtir s'est, quant à lui, accru de 5,9%³⁵.

Les prix médians anciens ont, par ailleurs, progressé de 4,2% sur l'ensemble du département mais de 11% en vallée de Tarentaise ou de 8,5% en vallée de Maurienne, tandis qu'ils diminuaient de 3,4% à Chambéry³⁶.

 Appartements anciens	Prix/m ² median	Evolution prix/m ² sur 1 an	Prix de vente median	Surface habitable médiane
SAVOIE	3 830 €	+4,2%	170 800 €	46 m ²
Chambéry	2 740 €	-3,4%	160 800 €	66 m ²
Périphérie Chambérienne	3 260 €	-3,4%	205 000 €	68 m ²
Aix-Tresserve	4 320 €	+1,8%	220 000 €	54 m ²
Montmélian-Saint Pierre-La Rochette	2 290 €	+10,1%	162 100 €	67 m ²
Albertville-Ugine-Grésy	2 220 €	+2,5%	146 900 €	67 m ²
Chautagne-Aibens-Les Bauges	2 530 €	+6,1%	154 300 €	62 m ²
Yenne-Saint Genix-Pont de Beauvoisin	1 990 €	+4,1%	108 500 €	58 m ²
Beaufortain-Val d'Arly	5 500 €	+0,6%	187 700 €	35 m ²
Vallée de Maurienne	1 690 €	+8,5%	95 500 €	66 m ²
Stations de Maurienne	3 230 €	+7,9%	95 000 €	29 m ²
Vallée de Tarentaise	3 950 €	+11,0%	127 000 €	36 m ²
Stations de Tarentaise	5 950 €	+7,7%	190 000 €	30 m ²
Trois Vallées	9 080 €	+11,3%	281 000 €	31 m ²

Source : Chambre interdépartementale des Notaires de Savoie et de Haute-Savoie, ADNOV, « Conjoncture immobilière départementale », Synthèse, Septembre 2024, <https://chambre-interdepartementale-de-savoie.notaires.fr/conjoncture-immobiliere/>

L'indice de base 100 correspond à la moyenne des indices trimestriels 2015
Les évolutions sont calculées sur 1 an



Source : Chambre interdépartementale des Notaires de Savoie et de Haute-Savoie, ADNOV, « Conjoncture immobilière départementale », Synthèse, Septembre 2024, <https://chambre-interdepartementale-de-savoie.notaires.fr/conjoncture-immobiliere/>

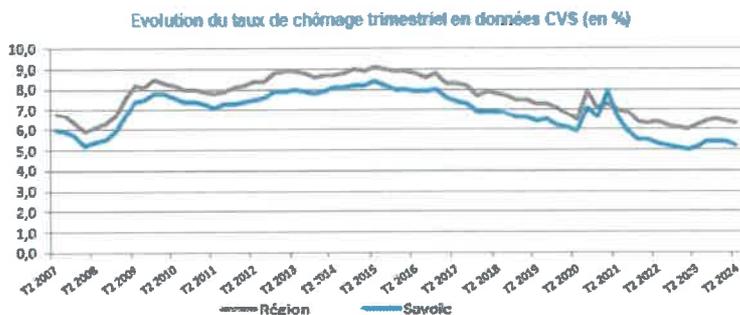
En ce qui concerne l'emploi, le taux de chômage a atteint 5,2% au deuxième trimestre 2024, après 5,4% au premier trimestre 2024 (6,30% à l'échelle régionale), en augmentation de 0,1 point sur un an. Par ailleurs, ainsi que le montre la carte ci-dessous, la Savoie présente l'ancienneté moyenne au chômage la plus faible de la région Auvergne Rhône-Alpes (452 jours)³⁸.

3.1 Taux de chômage

Source : Insee, CVS

Dernières données disponibles : 2ème trimestre 2024

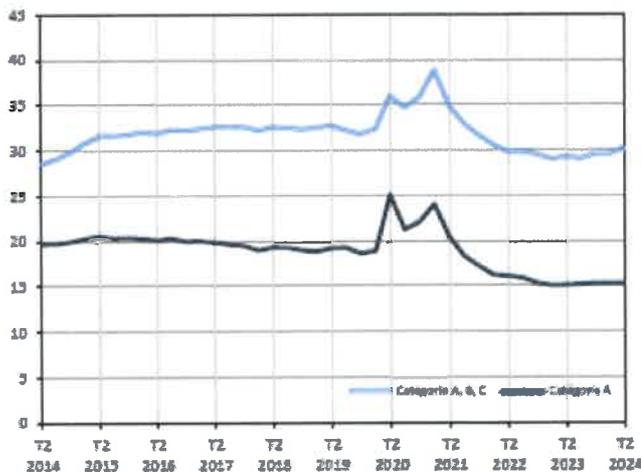
	T4 2019	T2 2023	T1 2024	T2 2024
Savoie	6,2	5,1	5,4	5,2
Région	7,1	6,2	6,4	6,3



Source : Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, « Note conjoncturelle – 2^{ème} trimestre 2024 – Département de la Savoie », <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>.

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C en Savoie

En milliers, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO)



Source : France Travail-Dares, STMT, Traitements Dares.

Source : Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, France Travail, « Demandeurs d'emplois inscrits à France Travail en Savoie au 2^{ème} trimestre 2024.

2/ Des comptes publics nationaux fortement dégradés en 2023 et 2024

L'examen de la situation des comptes publics nationaux suppose de s'intéresser successivement aux comptes publics jusqu'en 2023, aux comptes publics en 2024 et en 2025 puis aux comptes publics entre 2023 et 2029.

Les comptes publics jusqu'en 2023

En % du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023
Solde public	-2,4	-8,9	-6,6	-4,7	-5,5
Dette publique	98,1	114,8	112,7	111,2	109,9

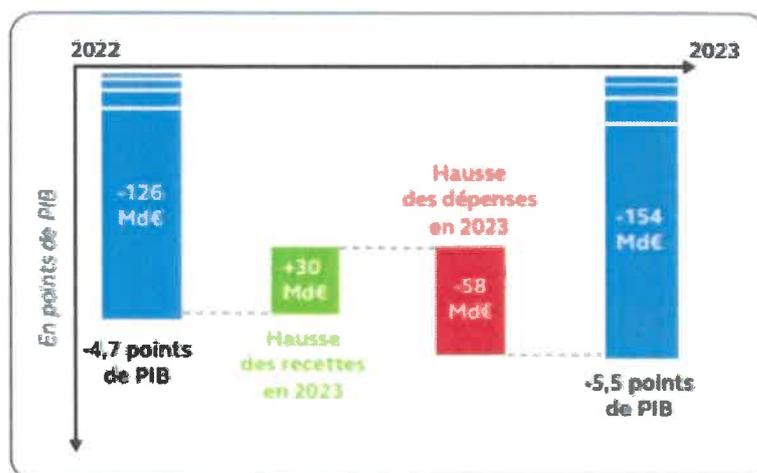
Source : Cour des comptes, « La situation et les perspectives des finances publiques », Juillet 2024, page 61.

L'année 2023 est une très mauvaise année en matière de finances publiques en raison d'un déficit public établi à 5,5 points de PIB, dégradé de 0,7 point par rapport à 2022 et 0,6 point au-dessus des prévisions de la loi de programmation des finances publiques, malgré la normalisation progressive de l'économie et de la baisse des prix, après le pic d'inflation engendré par la hausse des prix de l'énergie et la guerre en Ukraine⁴⁰. Après avoir atteint 5,2% en moyenne en 2022, l'inflation a, en effet, reflué progressivement à compter de début 2023 pour atteindre 4,9% en moyenne annuelle (tout en étant supérieure à la prévision de 4,2% de la loi de finances initiale pour 2023)⁴¹.

L'aggravation du déficit repose sur 3 facteurs :

- la faible croissance des recettes de prélèvements obligatoires ;
- la poursuite de baisses discrétionnaires d'impôts pour plus de 10 Md€ ;
- l'absence d'économies structurelles, la dépense publique -hors charge de la dette et hors mesures exceptionnelles- progressant à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

Solde public en 2022 et 2023 (en Md€)



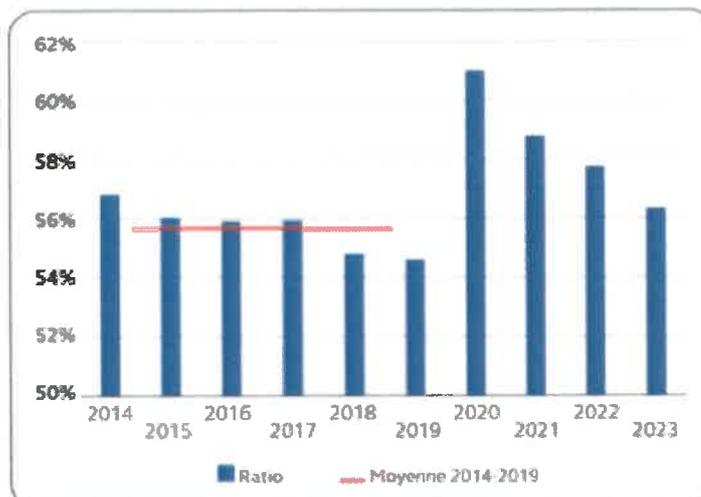
Source : Insee

Source : Cour des comptes, « La situation et les perspectives des finances publiques », Synthèse, Juillet 2024, page 8

Les recettes des administrations publiques ont augmenté à un rythme de + 2%, plus faible que celui du PIB en valeur (+ 6,3%)⁴².

représentaient plus de 60% du PIB, avant de légèrement diminuer à partir de 2021. Elles se sont ainsi élevées à 56,3% du PIB en 2023 (en référence à 54,6 % en 2019)⁴⁵.

Graphique n° 9 : part de la dépense publique dans le PIB (en %)



Source : Insee

Source : Cour des comptes, « La situation et les perspectives des finances publiques », Juillet 2024, page 42

La modération de la hausse de la dépense publique tient principalement à la disparation des mesures exceptionnelles de soutien prises lors de la crise sanitaire, du plan de relance ou du bouclier énergétique, alors qu’aucune recherche d’économies structurelles n’a été envisagée dans la loi de finances initiale 2023 et que l’inflation pèse sur son évolution⁴⁶.

En parallèle, la charge d’intérêts de la dette publique progresse de 1,9 Md€ (+ 3,7%) pour atteindre 52,8 Md€ en 2023, après toutefois un bond de 16,1 Md€ en 2022⁴⁷.

Les dépenses des administrations publiques locales (APUL) ont, à cet égard, nettement dépassé les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques, qui prévoyait une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités en volume. Toutefois, la Cour des Comptes relève que « la dépense des collectivités était corrélée au niveau de leurs recettes (lesquelles ont davantage été conformes aux attentes en 2023) plus qu’à tout autre facteur »⁴⁸.

Le déficit public, en 2023, est, quoi qu’il en soit, imputable pour l’essentiel au déficit de l’Etat de 5,5 points de PIB (5,1 points de PIB en 2022), des organismes divers d’administration centrale (déficit de 0,1 point de PIB) et des administrations publiques locales (déficit de 0,4 points de PIB), tandis que les administrations de sécurité sociale ont présenté un excédent de 0,5 point de PIB, masquant néanmoins un déficit structurel de la sécurité sociale. Une telle situation est directement liée à la prise en charge par l’Etat de l’essentiel des mesures de soutien à l’économie, de bouclier tarifaire face à l’inflation énergétique et de baisse de la fiscalité⁴⁹.

La dette publique, qui s’était, par ailleurs, fortement accrue à l’occasion de la crise sanitaire, représente encore 109,9 points de PIB en 2023, après 111,2 en 2022, 112,9 en 2021 et 114,8 en 2020, supérieure, ainsi, de plus de 11,8 points de PIB à son montant de fin 2019, soit avant la crise sanitaire, où elle avait atteint 98,1 points de PIB⁵⁰.

Le contexte de la préparation du budget pour 2025 et des budgets futurs, marqué par une certaine stabilité de l’activité économique et une accélération de la dégradation des comptes publics nationaux, est également caractérisé par la situation financière solide du Département, toutefois confrontée à la progression des dépenses de fonctionnement et à un fort ralentissement du rendement des droits de mutation à titre onéreux. Il est également marqué par l’annonce, dans le cadre des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2025, de mesures destinées à faire participer le secteur public local à l’effort de résorption du déficit et de l’endettement publics.

Éléments de rétrospectives 2020 – 2023 (budget principal)

Il est rappelé que les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire ayant à la fois eu des impacts sur les recettes et les dépenses de fonctionnement de la commune.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles de fonctionnement	5 422 953,34 €	5 295 328,77 €	5 826 696,71 €	6 175 412,74 €
013 - Atténuations de charges	95 998,65 €	92 668,89 €	74 811,48 €	95 559,73 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	476 089,07 €	473 704,95 €	519 962,29 €	569 287,11 €
73 - Impôts et taxes	244 334,00 €	296 605,32 €	268 884,94 €	272 039,37 €
731 - Fiscalité locale	3 184 779,41 €	3 426 899,42 €	4 037 555,85 €	4 193 085,88 €
74 - Dotations et participations	1 066 122,15 €	677 438,06 €	668 482,84 €	620 074,65 €
75 - Autres produits de gestion courante	339 967,65 €	305 834,48 €	251 724,81 €	323 363,66 €
77 - Produits spécifiques (hors cessions)	15 662,41 €	22 177,65 €	5 274,50 €	102 002,34 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 097 450,02 €	4 375 258,98 €	4 699 710,98 €	5 135 525,19 €
011 - Charges à caractère général	1 302 348,99 €	1 497 353,80 €	1 638 024,14 €	1 825 979,59 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 409 249,87 €	2 436 493,09 €	2 628 564,11 €	2 791 401,64 €
014 - Atténuations de produits	57 345,00 €	52 702,00 €	49 809,00 €	45 207,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (subv...)	339 151,47 €	394 849,79 €	390 812,73 €	484 351,15 €
66 - Charges financières hors intérêts dette	-10 790,27 €	-11 356,11 €	-7 499,00 €	-11 414,19 €
67 - Charges spécifiques	144,96 €	5 216,41 €	0,00 €	0,00 €
Epargne de gestion	1 325 503,32 €	920 069,79 €	1 126 985,73 €	1 039 887,55 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	186 747,99 €	172 208,26 €	167 855,66 €	171 815,99 €
Epargne brute	1 138 755,33 €	747 861,53 €	959 130,07 €	868 071,56 €
1641 - Emprunts en euros	451 766,07 €	497 544,52 €	494 687,16 €	497 319,94 €
Epargne disponible	686 989,26 €	250 317,01 €	464 442,91 €	370 751,62 €
Dépenses d'investissement	654 030,25 €	834 518,71 €	3 646 818,83 €	1 207 050,74 €
20/204/21/23 Dépenses d'équipement	648 230,25 €	765 261,38 €	3 612 256,33 €	1 180 929,86 €
10/13/165/26/45 Diverses dépenses	5 800,00 €	69 257,33 €	34 562,50 €	26 120,88 €

Recettes d'investissement	1 025 487,31 €	781 778,29 €	1 910 423,09 €	1 230 025,91 €
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA/TLE...) hors 1068	260 302,54 €	248 744,66 €	335 076,57 €	602 159,73 €
13 - Subventions d'investissement	688 364,00 €	250 420,11 €	147 852,00 €	483 630,80 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	66 350,00 €	258 550,00 €	1 405 000,00 €	100 050,00 €
165/21/23/27/45 Diverses recettes	10 470,77 €	24 063,52 €	22 494,52 €	44 185,38 €
Besoin de financement	-371 457,06 €	52 740,42 €	1 736 395,74 €	-22 975,17 €
1641 - Emprunt d'équilibre	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Encours dette bancaire au 31/12/N	6 650 614,52 €	6 198 848,45 €	5 736 487,01 €	6 241 799,85 €
Résultat de l'exercice	1 058 446,32 €	167 575,32 €	-271 952,83 €	293 676,79 €
Résultats antérieurs (FDR n-1)	2 501 239,20 €	3 559 685,52 €	3 727 260,84 €	3 455 308,01 €
Fonds de roulement	3 559 685,52 €	3 727 260,84 €	3 455 308,01 €	3 748 984,80 €
Report dépenses	661 689,04 €	554 639,88 €	717 162,36 €	1 300 766,80 €
Report recettes	109 341,00 €	246 858,00 €	365 408,00 €	184 124,00 €
Résultat net	3 007 337,48 €	3 419 478,96 €	3 103 553,65 €	2 632 342,00 €
Capacité de désendettement (ans)	5,8	8,3	6,0	7,2

I. La section de fonctionnement (budget principal)

Le budget 2025 a été élaboré en gardant présent à l'esprit la réalité économique du moment et les impératifs d'une gestion rigoureuse au quotidien, permettant de préserver les marges de manœuvre indispensables à la réalisation des projets, tout en maintenant l'exigence d'un service public de qualité.

Malgré le contexte, la maîtrise de la section de fonctionnement devrait permettre de dégager l'autofinancement nécessaire corollaire indispensable à la poursuite et à la concrétisation des ambitions communales telles qu'affichées en 2020.

A cet effet, les efforts engagés ces dernières années de maîtrise des coûts et de recherches d'économies seront poursuivis et intensifiés, afin de préserver les exigences budgétaires définies par le PPI et d'assurer la santé financière de la Commune.

La méthode d'élaboration et d'exécution du budget se base sur la responsabilisation de chacun et un pilotage renforcé des dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, l'optimisation de l'organisation du travail joue un rôle essentiel :

- La procédure d'achat : systématiser la renégociation avec le prestataire retenu et la vérification des crédits disponibles avant toute dépense, afin d'assurer une visibilité aux fournisseurs (notamment locaux) et d'optimiser la dépense pour la Ville.

- Une gestion éco-responsable des bâtiments et services.
- Le recours ponctuel à l'externalisation afin d'améliorer l'efficacité des services, dans une logique de bilan « coût-avantages ».

Il est donc proposé d'étudier la section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les recettes et dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

1-1 Des recettes prévisionnelles de fonctionnement en hausse

Les recettes réelles de fonctionnement au 06/12/2024

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
	au 06/12/2024				
Recettes réelles de fonctionnement	5 422 953,34 €	5 295 328,77 €	5 826 696,71 €	6 175 412,74 €	6 546 963,84 €
013 - Atténuations de charges	95 998,65 €	92 668,89 €	74 811,48 €	95 559,73 €	89 200,86 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	476 089,07 €	473 704,95 €	519 962,29 €	569 287,11 €	423 699,67 €
73 - Impôts et taxes	244 334,00 €	296 605,32 €	268 884,94 €	272 039,37 €	371 532,84 €
731 - Fiscalité locale	3 184 779,41 €	3 426 899,42 €	4 037 555,85 €	4 193 085,88 €	3 958 243,66 €
74 - Dotations et participations	1 066 122,15 €	677 438,06 €	668 482,84 €	620 074,65 €	680 018,33 €
75 - Autres produits de gestion courante	339 967,65 €	305 834,48 €	251 724,81 €	323 363,66 €	166 271,48 €
77 - Produits spécifiques	15 662,41 €	22 177,65 €	5 274,50 €	102 002,34 €	857 997,00 €

Dans le détail, les principales évolutions par rapport au budget primitif 2024 proviennent notamment des éléments suivants :

- + Maison du Parc vendue au Département pour **838 650,00 € compte 77**
- + Parcelle de terrain vendue à l'OPAC pour **18 300 € compte 77**
- refacturation des budgets annexes non effectuée= **84 000 € (fait depuis) compte 70**
- dernier mois des redevances des services périscolaires non encaissés **compte 70**
- baisse de revenus des immeubles suite à cession de la MECCS **compte 75**

a) Les impôts et taxes

L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération :

Le montant de l'attribution de compensation versée par le Grand Chambéry est estimé à 244 000 € au titre de l'année 2025

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
	au 06/12/24					
73211 - Attribution de compensation	244 334,00 €	244 334,00 €	244 334,00 €	244 334,00 €	244 334,00 €	244 000
73218 - Autre fiscalité reversée	0,00 €	25 327,32 €	0,00 €	0,00 €	96 684,28 €	95 000
73221 - FNGIR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	0,00 €	0,00 €	24 550,94 €	27 705,37 €	30 514,56 €	25000
738 - Autres impôts et taxes	0,00 €	26 944,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(73) Impôts et taxes	244 334,00 €	296 605,32 €	268 884,94 €	272 039,37 €	371 532,84 €	344 000 €

+ 96 000 € de recettes au titre de la taxe sur la consommation finale électrique qui apparaissait en fiscalité locale auparavant et désormais en Impôts et taxes .

Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation

La réforme de la fiscalité, initiée depuis quelques années par le Gouvernement, a entraîné une répartition différente du produit de la fiscalité. Depuis 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Afin de compenser la perte de recettes induite par la suppression de la taxe d'habitation, l'État a transféré la part départementale de la taxe foncière aux communes, afin de maintenir le montant des ressources fiscales perçues par les communes, en tenant compte également du dynamisme des bases d'imposition.

La part départementale de la taxe foncière s'est rajoutée à la part communale et le taux de 30,53% est désormais appliqué, en faveur de la commune (taux communal 8,41% + taux départemental 17,02%). Une répartition différente des sommes s'opère donc depuis 2021.

Cette réforme a également entraîné une modification de la nature des recettes perçues par les communes, puisqu'une partie des recettes supprimées par la réforme est reversée sous la forme d'allocations compensatrices, encaissées au niveau des dotations. C'est le cas notamment des exonérations accordées à la suite de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, désormais compensées sous forme d'allocations compensatrices versées par l'État.

Fidèle à ses engagements, la commune ne modifiera pas les taux de ses taxes locales. Les taux 2025 resteront donc identiques à 2017. Dans son hypothèse budgétaire, la commune table sur la seule évolution nominale des bases estimée de manière prudente à + 1,7 % pour 2025.

Pour mémoire, les taux de fiscalité sur la période 2017 – 2025 sont les suivants

Taux de fiscalité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025 projet
Taxe d'habitation *	8,41%	8,41%	8,41%	8,41%			8,41%	10,93%	10,93%
Taxe sur le foncier bâti	17,02%	17,02%	17,02%	17,02%	30,53%	30,53%	30,53%	30,53%	30,53%
Taxe sur le foncier non bâti	66,89%	66,89%	66,89%	66,89%	66,89%	66,89%	66,89%	66,89%	66,89%

*sur les résidences secondaires .

La recette **fiscale** escomptée en 2024 est d'environ **3 082 546 €** répartie de la façon suivante :

- 2 978 818 € au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- 15 016 € au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 88 712 € au titre du produit compensé par l'Etat au titre de la TH au lieu de **150 968 €**

Pour 2025, avec une prévision de revalorisation des bases d'imposition de 1,7 % + 50 000€ de recettes escomptées en plus 3 130 000€ environ 54 % des recettes

Nous avons majoré le taux de TH sur les résidences secondaires de 60 % mais la taxation des logements vacants va être attribuée à l'ETAT via l'ANAH compte tenu du passage en secteur de tension d'août 2023 ; néanmoins une attribution de compensation basée sur une taxation à 30 % d'un montant de 13 051 € est versée en 2024 dans les dotations et participations compte 74888 .

Les autres taxes

Le produit de diverses taxes complémentaires (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place, etc.) devrait rapporter **440 000 €**

Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'État et des collectivités locales. Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier, qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit). Pour 2025, le produit est estimé à 300 000 €

Le prélèvement sur les produits des jeux est estimé à 766 000 € en 2024 et prévu pour 2025 à 700 000 €

Soit pour 2025 un montant de fiscalité locale de 4 130 000 €

b) Les dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations regroupent les rentrées d'argent provenant de diverses administrations pour le fonctionnement de la commune.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
					au 06/12/24
74111 - Dotation forfaitaire des communes	230 274,00 €	206 717,00 €	184 668,00 €	184 121,00 €	162 339,00 €
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	59 223,00 €	61 839,00 €	64 380,00 €	73 334,00 €	78 378,00 €
742 - Dotations aux élus locaux	587,82 €	2 361,68 €	0,00 €	0,00 €	163,00 €
744 - FCTVA	9 288,44 €	3 842,17 €	14 572,73 €	9 072,80 €	18 248,99 €
74718 - Participations Etat - Autres	4 070,00 €	13 110,00 €	51 143,45 €	110,00 €	30 600,52 €
7472 - Participations régions	0,00 €	0,00 €	5 068,00 €	0,00 €	0,00 €
7473 - Participations départements	14 927,50 €	12 786,00 €	3 198,00 €	3 600,00 €	0,00 €
74751 - Participations GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
74784 - Participation CCAS et	0,00 €	0,00 €	0,00 €	392,56 €	0,00 €
747888 - Autres	391 318,89 €	277 497,30 €	317 294,66 €	334 320,29 €	362 687,82 €
7482 - Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	1 232,00 €	0,00 €	356,00 €	1 029,00 €	1 179,00 €
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	4 523,00 €	5 315,00 €	7 685,00 €	11 095,00 €	13 371,00 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	38 822,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
748371 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
7484 - Dotation de recensement	0,00 €	0,00 €	10 117,00 €	0,00 €	0,00 €
74881 - Participation des familles / restau et héberg. scolaires	311 855,50 €	93 969,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74888 - Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 051,00 €
(74) Dotations, subventions et participations	1 066 122,15 €	677 438,06 €	668 482,84 €	620 074,65 €	680 018,33 €

Elles sont évaluées à 600 K€ au budget 2025 Les dotations 2025 de l'État (DGF : Dotation forfaitaire et DSR) sont évaluées à environ 230 000 € (ajustement à la hausse de la DSR et hypothèse prudente de baisse de la dotation forfaitaire à l'identique de celle prévue au CA 2024).

- Le FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement est estimé à 10 000 € car le projet de supprimer ce FCTVA est possible courant 2025
- Les recettes de la CAF seront budgétées à hauteur 300 000€ compte 747888

c) Les produits des services, du domaine et de ventes diverses

- Produits des immeubles en baisse compte-tenu de la vente du presbytère avant juillet 2025 et de la résiliation de bail N'GYEN, un début d'année sans locataire pour le relais postal. soit 25 000 € en 2025
- Autres produits et gestion courante : 20 000 €

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
---------	---------	---------	---------	---------

au
06/12/2024

70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	8 880,00 €	11 420,00 €	11 940,00 €	11 980,00 €	6 980,00 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	15 589,05 €	23 677,61 €	13 137,74 €	20 116,87 €	29 713,92 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	100,02 €	19,45 €	0,00 €	0,00 €	475,00 €
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	20 713,00 €	26 421,00 €	32 752,00 €	31 150,00 €	28 089,00 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	67 983,59 €	85 703,37 €	106 671,24 €	101 198,87 €	84 144,96 €
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	107 806,20 €	172 857,95 €	188 325,75 €	206 620,30 €	206 242,55 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00 €	9 670,00 €	12 772,00 €	0,00 €	0,00 €
70841 - Mise à dispo personnel facturé aux budgets annexes et aux régies	0,00 €	0,00 €	86 776,34 €	98 074,27 €	84 000,00 €
70843 - Mise à dispo personnel facture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 855,95 €	0,00 €
70848 - Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	171,44 €	751,40 €	3 941,55 €	2 955,17 €	0,00 €
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies	150 727,60 €	78 704,57 €	2 293,00 €	2 427,00 €	2 243,00 €
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	9 452,77 €	5 451,75 €	44 046,31 €	44 178,22 €	44 424,84 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers	94 665,40 €	58 723,85 €	17 306,36 €	48 730,49 €	21 386,40 €
7088 - Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0,00 €	304,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(70) Produits des services, du domaine et ventes divers	476 089,07 €	473 704,95 €	519 962,29 €	569 287,14 €	507 699,67 €

Sans hausse des produits des services (cantine -garderie), les recettes attendues sont stables = environ 510 000 € pour 2025

BP 2025

Recettes réelles de fonctionnement	5 701 000 €
013 - Atténuations de charges	71 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	510 000 €
73 - Impôts et taxes	344 000 €
731 - Fiscalité locale	4 130 000 €
74 - Dotations et participations	600 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	45 000 €
77 - Produits spécifiques (hors cessions)	1 000 €

1.2 Des dépenses de fonctionnement contenues

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 sont estimées à 5 100 000€

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	4 284 198,01 €	4 547 467,24 €	4 867 566,64 €	5 307 341,18 €	5 100 964,00 €
011 - Charges à caractère général	1 302 348,99 €	1 497 353,80 €	1 638 024,14 €	1 825 979,59 €	1 578 603,02 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 409 249,87 €	2 436 493,09 €	2 628 564,11 €	2 791 401,64 €	2 963 258,85 €
014 - Atténuations de produits	57 345,00 €	52 702,00 €	49 809,00 €	45 207,00 €	32 759,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	339 151,47 €	394 849,79 €	390 812,73 €	484 351,15 €	404 189,64 €
66 - Charges financières	175 957,72 €	160 852,15 €	160 356,66 €	160 401,80 €	121 634,95 €
67 - Charges spécifiques	144,96 €	5 216,41 €	0,00 €	0,00 €	518,54 €

a) Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général correspondent aux frais de structure (chauffage, eau, énergies, entretien, maintenance, redevance déchets, réparations, etc.) et aux frais liés à l'activité même du service (prestataires externes, sorties, projets, fournitures courantes, etc.).

Grosse diminution du poste locations immobilières depuis la cession de la MECCS, il restera, en 2025

- Les locaux de l'hôtel de France pour 1500€/mois = 18 000€
- Les locaux du forum = 23 000 € /an

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
---------	---------	---------	---------	---------

au
06/12/2024

60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	28 942,76 €	30 400,43 €	34 607,19 €	39 862,36 €	36 617,48 €
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	260 981,99 €	266 151,20 €	288 722,97 €	312 566,53 €	294 042,87 €
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	9 673,68 €	9 374,18 €	9 069,96 €	4 530,95 €	4 270,32 €
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	2 883,69 €	3 678,48 €	7 749,25 €	11 261,28 €	10 242,77 €
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	230,91 €	490,38 €	1 007,33 €	994,41 €	960,77 €
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	6 961,33 €	7 856,85 €	3 614,12 €	769,92 €	3 325,52 €
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	19 541,57 €	22 509,77 €	23 588,72 €	30 005,05 €	20 461,56 €
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	30 368,54 €	70 134,69 €	84 566,06 €	77 990,90 €	72 970,94 €
60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	2 927,37 €	2 895,55 €	3 848,88 €	2 218,37 €	764,83 €
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	3 499,68 €	5 968,73 €	5 505,97 €	16 790,65 €	8 968,51 €
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	8 743,74 €	10 426,33 €	15 798,26 €	11 262,17 €	10 969,23 €
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	17 660,67 €	16 533,91 €	22 711,57 €	18 695,36 €	18 483,68 €
60668 - Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques	0,00 €	0,00 €	811,86 €	687,62 €	643,19 €
6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	19 795,84 €	20 038,61 €	22 374,13 €	18 535,79 €	14 538,84 €
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	24 985,71 €	11 783,26 €	10 432,46 €	5 327,73 €	3 719,32 €
611 - Contrats de prestations de services	81 031,62 €	124 328,31 €	135 296,30 €	171 394,88 €	147 047,13 €
6132 - Locations Immobilières	219 632,79 €	219 425,78 €	220 030,13 €	227 402,75 €	86 059,39 €
61358 - Autres locations mobilières	18 534,92 €	17 566,60 €	16 564,30 €	30 061,00 €	14 850,07 €
614 - Charges locatives et de copropriété	5 481,84 €	7 113,29 €	4 438,59 €	5 446,60 €	8 245,30 €
61521 - Entretien et réparations sur terrains	9 588,00 €	19 217,40 €	21 738,00 €	29 388,00 €	27 858,00 €
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	22 787,68 €	77 215,53 €	49 655,89 €	87 943,09 €	34 899,75 €
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	4 629,60 €	0,00 €	1 074,00 €	0,00 €	0,00 €
615231 - Entretien et réparations sur voiries	1 716,00 €	0,00 €	2 100,00 €	7 062,00 €	2 520,00 €
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	658,50 €	11 620,80 €	8 614,18 €	25 997,86 €	5 012,28 €
61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	3 618,58 €	1 905,90 €	4 697,76 €	2 532,05 €	2 993,10 €
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	18 071,56 €	25 856,62 €	13 986,25 €	24 761,63 €	23 933,97 €
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	12 268,07 €	20 126,14 €	10 276,65 €	32 491,50 €	62 461,20 €
6156 - Maintenance	82 077,17 €	81 889,44 €	87 874,42 €	93 059,93 €	85 291,03 €
6161 - Primes d'assurances multirisques	134 287,16 €	131 950,61 €	135 787,25 €	156 318,04 €	169 111,37 €
617 - Etudes et recherches	1 000,00 €	19 095,60 €	3 373,20 €	2 610,00 €	2 400,00 €
6182 - Documentation générale et technique	1 791,80 €	2 128,66 €	2 296,09 €	2 437,60 €	2 434,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	2 873,50 €	6 974,87 €	13 739,90 €	22 654,71 €	18 388,36 €
6188 - Autres frais divers	41 096,23 €	61 168,79 €	60 250,67 €	67 996,25 €	54 314,69 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 338,51 €	110,00 €	110,00 €	0,00 €	0,00 €
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux				0,00 €	0,00 €
62268 - Autres honoraires, conseils..	22 853,69 €	9 352,70 €	35 495,62 €	36 691,39 €	18 769,56 €
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0,00 €	0,00 €	4 732,71 €	4 331,93 €	6 580,10 €

6231 - Annonces et insertions	1 097,26 €	2 717,54 €	1 268,19 €	715,08 €	125,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	63 516,09 €	57 539,78 €	72 579,43 €	75 303,37 €	53 393,92 €
6234 - Réceptions	0,00 €	0,00 €	8 893,73 €	9 053,97 €	17 132,97 €
6236 - Catalogues et imprimés et publications	7 032,00 €	11 301,60 €	22 919,20 €	13 367,40 €	15 960,00 €
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6241 - Transports de biens	0,00 €	0,00 €	11 256,00 €	0,00 €	2 640,00 €
6247 - Transports collectifs du personnel	1 450,00 €	1 776,00 €	3 316,03 €	6 040,98 €	8 060,00 €
6251 - Voyages, déplacements et missions	413,27 €	619,50 €	1 092,42 €	509,90 €	902,70 €
6261 - Frais d'affranchissement	8 580,95 €	10 965,04 €	15 657,46 €	16 251,28 €	12 115,35 €
6262 - Frais de télécommunications	24 476,79 €	27 284,64 €	21 441,72 €	22 457,60 €	25 394,94 €
627 - Services bancaires et assimilés	1 181,16 €	994,61 €	921,88 €	1 051,46 €	867,09 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	12 367,82 €	11 284,74 €	18 062,62 €	11 116,07 €	9 062,44 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	4 686,00 €	6 312,00 €	6 236,70 €	13 908,00 €	4 308,09 €
6284 - Redevance pour services rendus				18,00 €	0,00 €
62873 - Remboursements de frais au CCAS/CIAS				0,00 €	2 430,00 €
62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	25 127,00 €	19 194,00 €	21 431,00 €	23 823,00 €	20 676,00 €
62878 - Remboursements de frais à des tiers	2 909,83 €	144,72 €	1 921,80 €	0,00 €	216,00 €
6288 - Autres services extérieurs	4 121,88 €	0,00 €	41 663,10 €	28 671,96 €	18 593,29 €
63512 - Taxes foncières	16 381,00 €	22 695,00 €	18 255,00 €	20 006,00 €	21 357,00 €
63513 - Autres impôts locaux				1 334,00 €	0,00 €
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	276,00 €	276,00 €	276,00 €	172,00 €	0,00 €
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	6 197,24 €	4 159,22 €	4 291,22 €	99,22 €	99,22 €
011 - Charges générales	1 302 348,99 €	1 497 353,80 €	1 638 024,14 €	1 825 979,59 €	1 487 483,14 €

Une baisse de 6% sera demandé aux services pour une budget pour le compte 011 à 1 400 000 €

b) Les charges de personnel

Concernant le chapitre 012 - Charges de personnel, la maîtrise de la masse salariale est un enjeu primordial pour la commune.

Cela passe par une triple action :

- 1- Une optimisation de l'organisation des services.
- 2- Une rationalisation des interventions des services avec un recours accru à la mutualisation des moyens humains.
- 3- Une meilleure anticipation des besoins humains.

Les actions entreprises au niveau des ressources humaines doivent permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- Assurer le bon fonctionnement, la réactivité et la performance des services face aux demandes multiples (élus, écoles, associations, services, population).
- Préserver la qualité de vie au travail et le bien-être des agents pour éviter les arrêts de travail et, in fine, stabiliser les effectifs.

Une augmentation de l'ordre de 1,9 % pour préserver l'attractivité de notre collectivité est prévue en 2025 soit 3 000 000 €

c) Les autres charges de gestion courante

Constituées des indemnités des élus, des subventions de fonctionnement versées par la commune (associations locales, écoles, CCAS, etc.)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
65311 - Indemnités de fonction (élus)	109 040,40 €	118 511,84 €	121 180,72 €	126 918,05 €	130 992,12 €
65312 - Frais de mission et de déplacement des élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	559,40 €	0,00 €
65313 - Cotisations de retraite (élus)	5 286,87 €	8 338,74 €	9 119,95 €	9 339,76 €	9 445,43 €
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	7 404,92 €	8 352,91 €	7 712,70 €	8 363,81 €	8 945,29 €
65315 - Formation (élus)	6,00 €	700,00 €	1 944,51 €	1 282,61 €	1 323,72 €
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	64,18 €	64,18 €	65,30 €	66,92 €	67,82 €
6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	3 721,39 €	0,00 €	0,00 €	435,85 €
6542 - Créances éteintes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163,21 €
6553 - Service d'incendie	13 549,78 €	13 974,68 €	15 615,28 €	0,00 €	0,00 €
65561 - Contrib. Au fonds de compensation des charges territoriales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65568 - Autres contributions	81 934,32 €	72 084,56 €	66 236,77 €	100 675,54 €	126 814,56 €
657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	40 000,00 €	65 000,00 €	37 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
657363 - Subventions de fonctionnement aux éta à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 978,00 €	0,00 €
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	76 285,00 €	46 807,66 €	68 090,00 €	71 608,10 €	63 623,60 €
65818 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	981,74 €
65821 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	53 662,62 €	50 105,75 €	30 667,91 €	0,00 €
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	5 580,00 €	3 631,21 €	13 741,75 €	26 891,05 €	1 396,30 €
65 - Autres charges de gestion (subv...)	339 151,47 €	394 849,79 €	390 812,73 €	484 351,15 €	404 189,64 €

A noter : l'augmentation de la participation au SIVU jeunesse compte 65 568

Les principales évolutions à périmètre constant par rapport au BP 2024 proviennent notamment des éléments suivants : Plus de subvention d'équilibre aux budgets annexes

d) Les autres dépenses de fonctionnement

Les **atténuations de produits** pour un montant total de 40 000 € Ce poste de dépenses correspond principalement au versement du fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

BP 2025

Dépenses réelles de fonctionnement (4 965 000 €
011 - Charges à caractère général	1 400 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 000 000 €
014 - Atténuations de produits	40 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	400 000 €
66 - Charges financières	124 000 €
67 - Charges spécifiques	1 000 €

1.3 Les soldes intermédiaires de gestion

Au vu de l'ensemble des hypothèses budgétaires présentées dans le DOB 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 4 965 000€ et les recettes réelles de fonctionnement à 5 701 000€.

L'épargne de la commune peut se présenter sous trois formes :

- L'épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement dont les intérêts de la dette. Elle sert au calcul du ratio de désendettement.
- L'épargne nette : épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle constitue la part des ressources financières que la collectivité peut effectivement affecter au financement de ses dépenses d'investissement. Cet indicateur mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements du capital = **558 000 €**

L'épargne brute prévisionnelle 2025 = 736 000 €

L'épargne nette prévisionnelle 2025 = 178 000 €

II Structure et gestion de la dette (budget principal)

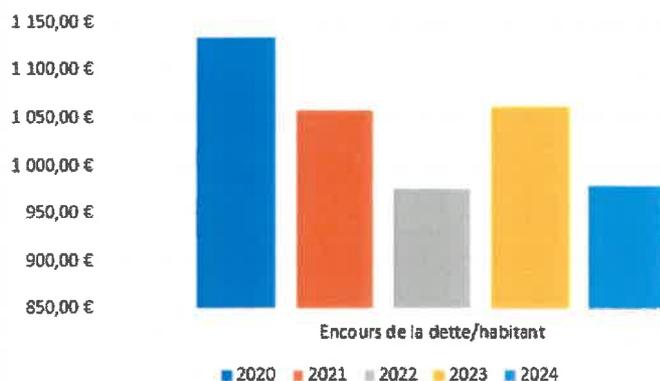
1.1 La dette au 31/12/2024

L'encours de la dette s'élève à 5 744 500 €

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette/habitant	1 134,14 €	1 058,55 €	975,26 €	1 062,43 €	979,28 €
Capital restant dû	6 650 614,52 €	6 198 848,45 €	5 736 487,01 €	6 241 799,85 €	5 744 479,87 €
Population INSEE	5 864	5 856	5 882	5 875	5 866

Encours de la dette par habitant



Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que :

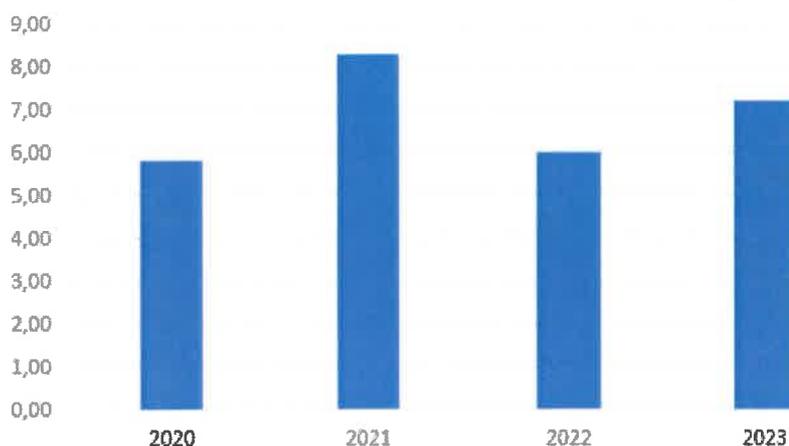
- Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.
- Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Ce ratio est celui qui a le plus de signification en matière financière. Il permet d'anticiper avec plusieurs années d'avance les situations financières délicates. Il est tout particulièrement pertinent dans la mesure où l'épargne a pour vocation de permettre à la collectivité de se désendetter avant de servir à autofinancer ses nouveaux investissements.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT (EN ANNEES)

	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (en années)	5,84	8,29	5,98	7,19
Capital restant dû	6 650 614,52 €	6 198 848,45 €	5 736 487,01 €	6 241 799,85 €
Epargne brute	1 138 755,33 €	747 861,53 €	959 130,07 €	868 071,56 €

Capacité de désendettement (en années)

**III Le Plan d'investissement 2025-2026 et son financement (budget principal)**

Outre les coûts des différents projets, le plan d'investissement comporte également un volet « Recettes » permettant d'établir la capacité financière de la commune et d'élaborer sa stratégie pour assurer leur financement (subventions, FCTVA, emprunt, impôt, etc.).

Possibilité d'habiter

Depuis son élection, l'équipe municipale est déterminée à créer les conditions favorables pour que les habitants d'aujourd'hui et de demain puissent résider dans la commune en toute sécurité, dans un cadre attractif et serein :

- *Politique du logement* : la commune encourage la production de logements de qualité avec la charte promoteur et le permis de louer. Elle encourage la diversité des logements : maisons mitoyennes en locatifs sociaux, immeubles intermédiaires sur des terrains communaux, acquisitions en BRS chemin de la Combe, bâtiment inclusif à côté du presbytère
- *Stationnement et circulation* : sur la base d'un diagnostic et en concertation avec les habitants, la commune développe sa politique de rénovation et de sécurisation de voiries.
- *Voirie et réseaux* : les rues Jean JAURES et E PERNET sont en cours avec enfouissement des réseaux, mise en place de sécurisation avec trottoirs, chicanes, piste cyclable et reprise d'espaces verts

Facilité d'habiter

Dans ce secteur marqué par les enjeux de l'éducation, la jeunesse et la solidarité, Mme le Maire et son équipe se sont déjà fortement impliqués ; ils continueront de le faire jusqu'au terme de la mandature :

- *Petite enfance* : projet du nouveau relais petite enfance hors de la crèche, mutualisé avec le service périscolaire.
- *Ecoles et périscolaires* : agrandissement de la cantine des maternelles et désimperméabilisation de la cour d'école maternelle
- *Soutien des publics en difficulté* : Par le biais du CCAS, la commune apporte également une aide significative aux personnes en situation de précarité, de vulnérabilité ou encore en handicap.
- *Soutien aux commerces*. La présence des commerces de proximité est importante : dans ce cadre, la commune a agi résolument pour préserver le commerce de détail avec le conventionnement pour les **570 bons d'achats** de 30 € en fin d'année 2024 pour les personnes âgées et la reprise du local du forum pour pérenniser le relais poste, en cours de recherche d'un commerce pérenne.

Envie d'habiter

Conformément à leurs engagements, les élus ont engagé une action proactive pour que les espaces publics répondent aux attentes des habitants, en mettant en œuvre la transition écologique à l'échelle communale :

- *Cadre de vie – Espaces verts* : sous l'égide des élus, les agents communaux adaptent leur travail pour que les méthodes d'entretien soient respectueuses de l'environnement, y compris dans nos cimetières. Dans ce cadre, la commune a initié une réflexion sur l'adaptation du fleurissement au réchauffement climatique et au développement durable, qui portera autant sur le fleurissement que sur la gestion des espaces verts communaux ; le centre technique municipal est équipé de récupérateurs d'eau de pluie pour les arrosages
- *L'installation d'équipements de vidéoprotection* situés sur l'ensemble du territoire de la commune afin de préserver le cadre de vie des habitants.
- *Parc de Triviers* : plantation d'arbres et entretien du plan d'eau pour lutter contre l'invasion des plantes.
- *Après la création d'une promenade confort entre les plans d'eau et la rénovation de l'aire de jeux*, le skate parc a été rénové, un pumtrack va être créé dans les espaces verts du plan d'eau
- *L'aide aux particuliers pour les achats de vélos à assistance électrique et les récupérateurs d'eau* est reconduite

Satisfaction d'habiter

Développer le lien avec tous les citoyens et les forces vives de la commune (dont les associations), les écouter, leur donner la parole, les inviter à participer à la vie de la commune sont autant d'engagements que l'équipe municipale a tenus et continuera de tenir :

- *Soutien aux associations* : fiers du tissu associatif très dense, la commune apporte son soutien aux associations qui en ont besoin. L'objectif est de les intégrer dans ce qui fait la vie de la commune, les encourager dans leurs initiatives ou celle de l'équipe municipale : en 2025, reprise de la journée des DEFIS 'Challes

- *Conseil des jeunes* : les jeunes sont associés à la vie de la commune en notamment dans le choix du pumtrack.
- *Comités de quartier* : espace de débats, ces réunions permettent de prendre en compte l'avis des habitants qui connaissent leur environnement mieux que quiconque.

Fierté d'habiter

Parce qu'elle est une ville jouissant d'une notoriété certaine, les élus ont à cœur que sa renommée et son image soient maintenues à un haut niveau :

- *Culture* : la promotion des activités culturelles, spectacles et concerts est mise en avant, avec des tarifs attractifs voir gratuit. L'objectif des élus est de proposer une vie culturelle qui s'adresse à tous et dans laquelle les associations s'impliqueront. Félicitations pour l'équipe animation de la commune.
- *Patrimoine* : gérer notre patrimoine communal, lutter contre le gaspillage, faire des économies d'eau et d'énergie en suivant et réduisant les consommations : tels sont les objectifs que la commune se fixe dans le cadre de ses programmes de réhabilitation / rénovation de son parc immobilier.
La commune a d'ores et déjà engagé les études énergétiques de tous les bâtiments mais aussi une réflexion qui doit être le point de départ d'une responsabilisation tant pour les élus que pour les agents ou les utilisateurs des bâtiments publics (associations notamment). Il a donc été demandé à chacun de réfléchir sur ce qu'il peut faire, à son niveau, pour participer à cet effort collectif (au quotidien, dans les projets, dans l'organisation du travail, etc.).
- *Commémorations et cérémonies mémorielles* : les élus ont à cœur d'honorer ceux qui se sont battus et/ou sacrifiés pour nous et d'assurer la transmission de notre histoire aux jeunes générations, comme l'illustre chaque année l'organisation des cérémonies de commémoration.

Les recettes d'investissement 2025

Pour financer ses projets en 2025, la commune dispose des ressources d'investissements suivantes :

- Les cessions seront également inscrites au Budget Primitif 2025 au titre du produit de cessions

RECETTES

Vente de la trésorerie	750 000€
Vente du presbytère	400 000€
Vente d'une partie du CTM	600 000 €

- Les subventions : Le Plan d'Investissement table sur l'encaissement de 650 000€ de subventions. L'encaissement des subventions repose sur un suivi régulier des dossiers de subventions et sur une recherche active de financements nouveaux, afin de compléter les financements déjà acquis.
- Sur la base des hypothèses de construction du budget primitif 2025, aucun emprunt d'équilibre n'est inscrit au budget.

Une vision prospective des recettes pour financer les dépenses d'investissement 2024 – 2026

Un Plan d'Investissement de 4 000 000€ représente un programme soutenu pour une commune de près de 6 000 habitants.

Pour assumer financièrement le PPI, les élus ont ajusté leur stratégie sur la base des hypothèses suivantes :

- Une trésorerie
- Les produits de cessions
- La récupération de la TVA sur les investissements réalisés.
- Les subventions
- Baisser les charges de fonctionnement, puisque la commune n'aura plus à assurer l'entretien courant (souvent onéreux) des biens vendus.